

Pour mémoire :

Ce que revendique le SNUipp-FSU dans ses mandats de congrès (Congrès de Rodez juin 2016) :

Le SNUipp-FSU revendique la baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves afin de répondre aux exigences d'une société qui assigne à l'école toujours plus de missions sans lui donner les moyens de les assurer. Cette revendication du SNUipp-FSU dès sa création implique plus de maîtres que de classe et la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant-e-s. Cela suppose des créations massives de postes mais ne doit pas être confondu avec l'actuel dispositif du PDMQDC qui n'a pas pour but de réduire le temps de travail des enseignant-e-s mais qui contribue à la professionnalité enseignante.

En tout premier lieu, cela passe par :

Une première étape de la baisse du temps de travail avec la suppression sèche des APC dès la rentrée 2016. Les heures actuellement annualisées doivent être basées sur des horaires indicatifs hors du contrôle de la hiérarchie.

- **Quel est l'objectif de la campagne ? Du temps pour faire des réunions ou une réelle réduction du temps de travail ?**
 - L'action nationale de suppression des APC a pour objectif une réduction du temps de travail avec la reconnaissance du travail invisible. Cette action s'inscrit dans le cadre plus large de la libre utilisation par les équipes des 108h mais il ne s'agit pas de demander des temps de réunions obligatoires supplémentaires à la place des APC.
- **Les enseignant-e-s engagé-e-s doivent-ils se signaler auprès de leur IEN ?**
 - Non. C'est l'administration par le biais des IEN qui a la responsabilité de vérifier la réalité des services effectués.
- **Engagé dans l'appel national, mon IEN me demande de justifier ma position. Que puis-je lui répondre ?**
 - L'arrêt des APC a été signifié officiellement à l'administration. Il s'agit d'un mouvement collectif initié par le SNUipp-FSU. C'est un rapport de force entre le syndicat et l'administration qui commencera alors. En cas de pression de la part d'un-e IEN, contactez immédiatement le SNUipp-FSU 95.
- **Je suis directeur, mon IEN fait pression pour que je fasse remonter une liste des enseignant-e-s engagé-e-s**
 - Vous n'avez pas à le faire. Là encore, c'est l'administration par le biais des IEN qui a la responsabilité de vérifier la réalité des services effectués. En cas de pression de la part d'un-e IEN, contactez immédiatement le SNUipp-FSU 95.
- **Ne pas mettre en place les APC, est-ce un « service non fait » ?**
 - En principe, ne pas remplir la totalité de ses obligations de services peut être considéré comme un « service non fait ». Et un « service non fait », comme une journée de grève par exemple, entraîne un retrait de salaire. En réalité, le temps des APC est un temps annualisé, il ne pourrait y avoir de sanctions financières avant même que ce temps ne soit écoulé, c'est-à-dire en toute fin d'année scolaire.
 - Et surtout c'est un rapport de force que nous avons construit depuis la rentrée en collectant les 35000 signatures.

- **Est-ce que je dois noter mes heures de travail invisible ?**
 - Oui, la première raison c'est de noter le nombre d'heures de travail invisible, c'est-à-dire effectuées en réalité et souvent bien au-delà des 108h !
 - La seconde, c'est que s'il y avait des velléités de sanction, cela prouverait une fois de plus que les 108h sont bien faites et largement dépassées !
- **Je suis seul-e dans mon école à vouloir m'engager à ne plus mettre en place les APC, est-ce possible ?**
 - L'idéal est d'être le plus nombreux possible mais cela n'empêche pas une partie des enseignant-e-s de l'école de s'engager dans la consigne syndicale tandis qu'une autre partie continue de mettre en place les APC. Pour autant, la préoccupation du temps de travail est une préoccupation constante pour toutes les équipes. Bien évidemment, les enseignant-es mettant en place les APC en début d'année pourront ensuite rejoindre en cours d'année la consigne syndicale.
- **Est-ce qu'arrêter les APC ne va pas nuire à la réussite de mes élèves ?**

Extraits des travaux récents des chercheurs, dont Françoise Lantheaume (*fenêtre sur Cours n.426 du 29 aout 2016*), Roland Goigoux (« Lire Ecrire » mardi 15 septembre) ... ou encore le dernier rapport sur les inégalités scolaires produit par le Cnesco (27 septembre) ou d'autres études...
- **L'APC est-elle efficace ?**
 - Qu'en dit le rapport Goigoux « Lire Ecrire » ?

Ce dispositif nécessite un protocole d'évaluation particulier. Il est nécessaire de prendre en compte également les interventions du Rased qui peuvent soit se superposer, soit se cumuler aux APC. Sans protocole particulier d'évaluation qui prendrait en compte ces dimensions, l'APC n'est pas mesurable.
- **L'aide individualisée est-elle efficace ?**
 - D'après le rapport du CNSECO (Le Conseil national d'évaluation du système scolaire)

Elle se révèle peu efficace parce que dispensée sur un temps à la marge de l'école et des heures de cours. Elle ne permet pas de modifier l'expérience scolaire au quotidien des élèves.
- **Le travail en équipe est-il cité comme une ressource ?**
 - *Françoise Lantheaume (fenêtre sur Cours n.426 du 29 aout 2016),*

Du fait de l'organisation du travail, les équipes d'école ont beaucoup de réunions de coordination, mais les enseignants ont du mal à avoir des débats professionnels, pédagogiques. Pour ne pas se sentir seuls face à la prescription, ils ont plus recours à des collectifs choisis qu'à l'équipe d'école instituée. Des collègues de l'école ou d'autres, une association pédagogique, des pairs avec qui on va discuter de façon parfois informelle de ce qu'on fait dans sa classe, des questions que l'on se pose. C'est pour cela qu'il faut laisser du temps aux enseignants pour qu'ils trouvent ce soutien social, parfois psychologique, quand ils sont confrontés à des dilemmes professionnels.
- **Les arguments des RASED**

Une étude réalisée en 2010 par le professeur Jean-Jacques Guillarmé (Université Paris-Descartes) atteste l'efficacité de l'aide des RASED.
« 20% des élèves ayant suivi 30 heures d'aide personnalisée font effectivement des progrès dans les acquisitions scolaires, exclusivement.
Par conséquent, l'aide personnalisée n'est pas adaptée aux autres élèves qui en ont bénéficié (80%) », a calculé JJ Guillarmé. Par contre, « 70 % des élèves ayant suivi 30 heures d'aide rééducative font effectivement des progrès, et ce non seulement

dans les acquisitions scolaires (65%) mais également dans le domaine des compétences cognitives (développement des capacités à penser, mémoriser, raisonner, apprendre) : 68%; des compétences sociales (capacités à communiquer, à développer des interactions avec les autres, à assumer les conséquences de ses actes) : + de 70%; des compétences relationnelles (acceptation de l'autorité et des règles, bonne estime de soi) : 60% ».

L'étude établit que « l'aide spécialisée rééducative est une réponse plus adaptée et plus efficace que l'aide personnalisée dans 4 situations sur 5. Non seulement elle diminue les variations à l'intérieur de tous les champs mais elle fait monter l'ensemble des compétences ».